

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

EGR CLEANER 500ml - SD03.

UFI: 43S1-A9VW-900A-5MNE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Nettoyant vanne EGR

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

SphereTech Europe SAS

8 Rue des Entrepreneurs

59124 F-Escaudain

Tél: +33327330410 – E-mail: contact@sphereTech-europe.com – Site web: <http://www.sphereTech-europe.com/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

**H222 Flam. Aerosol 1 H229 H312+H332 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3
H373 STOT RE 2 H412 Aquatic Chronic 3**

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Flam. Aerosol 1:	Aérosol extrêmement inflammable.
H229:	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H312+H332 Acute tox. 4:	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315 Skin Irrit. 2:	Provoque une irritation cutanée.
H319 Eye Irrit. 2:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 STOT SE 3:	Peut irriter les voies respiratoires.
H373 STOT RE 2:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Aquatic Chronic 3:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Conseils de prudence

P101:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102:	Tenir hors de portée des enfants.
P210:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211:	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251:	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260:	Ne pas respirer les poussières/vapeurs/aérosols.
P271:	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280:	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405:	Garder sous clef.
P410+P412:	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient

Xylène, mélange d'isomères

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges

Xylène, mélange d'isomères	57 %	Numéro CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32 Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H312 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H332 Acute tox. 4 H335 STOT SE 3 H373 STOT RE 2 H412 Aquatic Chronic 3
Propane	25 %	Numéro CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro d'enregistrement REACH: Annex V Classification CLP: H220 Flam. Gas 1
Acétone	9 %	Numéro CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49 Classification CLP: EUH066 H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3
Alcool isopropylique	9 %	Numéro CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	rougeur, douleur
Contact avec les yeux:	rougeur, douleur, vision brouillée
Ingestion:	diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation:	mal de gorge, toux, souffle court, céphalé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Nettoyant vanne EGR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

Xylène, mélange d'isomères 221 mg/m³, Propane 1800 mg/m³, Acétone 1210 mg/m³, Alcool isopropylique 424 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en butyl (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,7 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect/20°C:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	-45 °C – 145 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité(Vol %):	1,000 %
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	13,000 %
Point d'éclair:	-18 °C
Température d'auto-inflammabilité:	370 °C
Température de décomposition:	/
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	/
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	853 000 Pa
Densité relative/20°C:	/
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	/
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	5,600
Composé organique volatile (COV):	100,00 %
Composé organique volatile (COV):	/

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

conserver à l'écart de toute source d'ignition

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

H312+H332 Acute tox. 4: Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2 000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: 1612,903 mg/kg

Xylène, mélange d'isomères	DL50 orale, rat:	≥ 5 000 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	1 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	11 mg/l
Propane	DL50 orale, rat:	≥ 5 000 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	≥ 5 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l
Acétone	DL50 orale, rat:	≥ 5 000 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	≥ 5 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l

Alcool isopropylique	DL50 orale, rat:	≥ 5 000 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	≥ 5 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

H335 STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

H373 STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

i) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Xylène, mélange d'isomères	CL50 (Poisson):	1-10 mg/L (96h)
	CE50 (Daphnies):	1-10 mg/L (96h)
	CE50 (Algues):	1-10 mg/L (96h)
Acétone	CL50 (Poisson):	5540 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (96h)
	CE50 (Daphnies):	8800 mg/L (48h)
Alcool isopropylique	CL50 (Poisson):	10000 mg/l
	CL50 (Daphnies):	> 10000 mg/L (24h)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
Alcool isopropylique	Log Pow: 0.05

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2
Solubilité dans l'eau: insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

UN 1950 Aérosols, inflammables, 5F, (D)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 5F
Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger:	Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.
Indications supplémentaires:	Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV):	2
Composé organique volatile (COV):	100,000 %
Composé organique volatile (COV):	/
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:	Hydrocarbure aromatiques > 30%, Hydrocarbure aliphatiques 15% - 30%

Contient des substances soumises au règlement (UE) n° 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **H220 Flam. Gas 1:** Gaz extrêmement inflammable. **H222 Flam. Aerosol 1:** Aérosol extrêmement inflammable. **H225 Flam. Liq. 2:** Liquide et vapeurs très inflammables. **H226 Flam. Liq. 3:** Liquide et vapeurs inflammables. **H229:** Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. **H304 Asp. Tox. 1:** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. **H312 Acute tox. 4:** Nocif par contact cutané. **H312+H332 Acute tox. 4:** Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. **H315 Skin Irrit. 2:** Provoque une irritation cutanée. **H319 Eye Irrit. 2:** Provoque une sévère irritation des yeux. **H332 Acute tox. 4:** Nocif par inhalation. **H335 STOT SE 3:** Peut irriter les voies respiratoires. **H336 STOT SE 3:** Peut provoquer somnolence ou vertiges. **H373 STOT RE 2:** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **H412 Aquatic Chronic 3:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

Rubriques: 3

Numéro de référence SDS

ECM-113034,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.